



Rapport annuel concernant l'application de la *Loi sur
l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales

Mai 2015

Table des matières

Faits saillants de l'exercice 2014-2015.....	2
Demandes.....	2
Modification du Règlement	2
Application.....	3
Formation sur la LAIPVP	3
Consultations auprès des municipalités	4
Consultations auprès de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.....	4
Statistiques de l'exercice 2014-2015	6
Nombre total de demandes officielles par exercice	6
Nombre total de demandes reçues par des organismes publics en 2014-2015	7
Type de requérants.....	8
Nombre total de demandes officielles traitées en 2014-2015.....	9
Objet des demandes officielles en 2014-2015	9
Délai de traitement des demandes officielles déposées en 2014-2015	10
Statistiques sur la formation sur la LAIPVP en 2014-2015.....	12

Faits saillants de l'exercice 2014-2015

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (EAI) dépose à l'Assemblée législative un rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Même s'il n'est pas tenu par la loi de produire ce rapport, le gouvernement estime important de rendre compte des responsabilités relatives à l'AIPVP à la population. Chaque organisme public collecte individuellement les statistiques sur l'application de la LAIPVP, lesquelles sont compilées par le bureau de l'AIPVP du ministère de l'EAI.

Nous sommes heureux de déposer le Rapport annuel 2014-2015 concernant l'application de la LAIPVP. Ce rapport présente un résumé des demandes officielles que les organismes publics ont reçues en vertu de la LAIPVP entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015. Il contient également des renseignements sur les mises à jour notables et les travaux accomplis dans l'exercice de ses responsabilités relatives à l'AIPVP pendant cet exercice.

Demandes

Au cours de l'exercice 2014-2015, les organismes publics ont reçu un total de 140 demandes en vertu de la *Loi*, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport aux demandes reçues au cours de l'exercice précédent.

Cette année, les requérants ont reçu une réponse dans les 30 jours suivant la réception de leur demande dans 65 % des demandes traitées. La majorité des demandes portaient sur l'accès à des renseignements personnels, même s'il y a eu une augmentation marquée de 30 % des demandes de renseignements généraux.

En 2014-2015, toutes les demandes ont été reçues et traitées en anglais. Cependant, les organismes publics sont prêts à répondre aux demandes dans toutes les langues officielles.

Modification du Règlement

En 2014-2015, le Ministère a collaboré avec les organismes publics et le ministère de la Justice pour élaborer des projets de modification au Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. En date du 31 mars 2015, les projets de modification étaient sur le point d'être terminés.

Pour donner suite à la recommandation de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, l'annexe A du Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée sera modifiée pour inclure les associations municipales d'habitation et offices municipaux d'habitation. La Société d'habitation du Nunavut sera désignée comme l'« organisme public » pour les associations municipales d'habitation et offices municipaux d'habitation, et le ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut sera désigné comme le « responsable » des associations municipales d'habitation et des offices municipaux d'habitation.

Les projets de modification permettront le consentement oral à la divulgation de renseignements personnels, mais l'organisme public devra consigner par écrit et conserver les consentements oraux. D'autres types de preuves d'identité seront ajoutés, comme les permis de conduire provinciaux et territoriaux, les cartes santé et les cartes d'identité générales de même que les passeports délivrés par un pays à la personne qui demande la divulgation de ses renseignements personnels ou qui y consent, surtout si la personne ne réside plus au Nunavut.

À l'article 7, « le secrétariat du Conseil de gestion financière » sera remplacé par « la division du ministère des Finances fournissant des services de vérification interne », car le secrétariat n'existe pas au Nunavut.

Les projets de modification permettront d'exiger des droits pour la recherche de renseignements dans un dossier que l'organisme public doit refuser de divulguer.

Les projets de modification actualiseront le « responsable » de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions, créée aux termes de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions*, qui sera désormais le ministre des Services à la famille, et élimineront les organismes et organisations qui relèvent des Territoires du Nord-Ouest.

Le terme « consultation » sera ajouté à l'annexe B pour permettre à l'organisme public d'exiger des droits pour la consultation d'un dossier pour divulgation. Les types de supports désuets utilisés pour faire des copies des dossiers seront supprimés. Les projets de modification permettront également d'exiger le coût réel du support et de la reproduction.

Les projets de modification visent à fournir une orientation claire quant à l'application de la LAIPVP, à assurer la responsabilité et la transparence quant aux activités du gouvernement et à veiller au respect du principe de Tunnganarniq en faisant la promotion d'un bon état d'esprit et en se montrant ouvert et transparent.

Application

Formation sur la LAIPVP

Le gouvernement du Nunavut (GN) est résolu à réussir la mise en œuvre de la LAIPVP dans tous les organismes publics. Comme il assure la coordination de toutes les activités liées à l'AIPVP, le bureau de l'AIPVP organise des séances de formation pour les coordonnateurs de l'AIPVP et d'autres employés du GN tout au long de l'année.

En tout, 289 employés du GN ont pris part à des séances de formation officielles sur la LAIPVP cette année. Ces séances sont souvent combinées à des séances de formation sur la gestion des documents ou données dans le cadre des séances d'orientation des nouveaux employés. Les agents de liaison du gouvernement ont également reçu une formation pour aider les membres du public à présenter une demande en vertu de la LAIPVP.

Durant l'exercice, deux importantes séances de formation sur la LAIPVP ont été offertes aux employés du GN, chacune traitant en profondeur de divers sujets en lien avec l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les séances portaient sur des questions de base et des questions spécialisées. Les directeurs d'école du Nunavut et le comité des coordonnateurs des ressources humaines ont suivi la formation.

Consultations auprès des municipalités

Ville d'Iqaluit

En janvier 2014, une lettre de consultation a été envoyée à la Ville d'Iqaluit concernant l'avenir de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée pour la municipalité. Même si la lettre figurait dans les documents qui devaient être présentés lors de la réunion suivante du Conseil, elle n'a soulevé aucune discussion et n'a donné lieu à aucun suivi. En février, une seconde lettre a été envoyée à la Ville d'Iqaluit, accompagnée d'un échéancier de conformité. Après la réception de la lettre, des cadres supérieurs ont participé à une séance de formation sur la LAIPVP destinée tout spécialement au personnel de la Ville. La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée était présente lors de la séance.

Le 11 mars 2014, le gestionnaire de l'AIPVP a fait une présentation au Conseil municipal sur la LAIPVP et l'échéancier de conformité. La discussion a été fructueuse, et le maire et les membres du Conseil se sont engagés à volontairement aller de l'avant avec la LAIPVP.

Autres progrès (2014-2015)

Compte tenu de la capacité plus élevée des deux plus grandes municipalités des régions de Kivalliq et de Kitikmeot, des lettres de consultation et des échéanciers de conformité ont également été envoyés aux municipalités de Rankin Inlet et de Cambridge Bay, et des séances de formation sur la LAIPVP ont été données dans ces municipalités. Un membre du personnel de Rankin Inlet a pris part à une formation d'une journée, et il n'y a eu aucun participant à la formation donnée à Cambridge Bay. Le 13 mai 2014, le Conseil de Cambridge Bay a adopté une motion pour répondre au GN indiquant qu'il renverrait toutes les questions liées à la LAIPVP à l'Association des municipalités du Nunavut. En date du présent rapport, le GN n'a reçu aucune autre correspondance de Cambridge Bay ou de Rankin Inlet.

Consultations auprès de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

Le GN entreprend actuellement diverses initiatives qui pourraient avoir des répercussions en vertu de la LAIPVP. Pour veiller à ce que les intérêts des Nunavummiut soient servis et que les intervenants appropriés soient consultés, la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (la « commissaire ») a été invitée à Iqaluit pour mener des consultations individuelles avec divers organismes publics. Vous trouverez un résumé de ces consultations ci-après :

Ministère de la Santé – Législation relative à la confidentialité des renseignements personnels sur la santé

La commissaire a rencontré des hauts fonctionnaires du ministère de la Santé pour discuter de la législation relative à la confidentialité des renseignements personnels sur la santé. Le Ministère s'est engagé à créer une nouvelle loi pour emboîter le pas aux autres provinces et territoires canadiens. Les fonctionnaires ont demandé conseil à la commissaire pour créer la loi, compte tenu de son expérience et de sa connaissance de la loi des Territoires du Nord-Ouest.

Cette première consultation de la commissaire au sujet du processus législatif s'est avérée fructueuse, et le Ministère continuera de la consulter tout au long du processus.

Ministère des Finances – Ressources humaines et LAIPVP

La commissaire a rencontré des membres du personnel du ministère des Finances pour discuter de deux questions propres à leur Ministère :

1. Soustraire les déclarations de référence de l'obligation de divulgation dans le processus de vérification des références des ressources humaines, conformément à l'article 22 de la LAIPVP, Évaluations confidentielles.
2. La commissaire a également été consultée sur la proposition de divulgation proactive des salaires des fonctionnaires, aussi appelée la *Sunshine List*, quant aux seuils salariaux et aux questions de confidentialité, conformément à l'alinéa 23(4)e) de la LAIPVP.

La commissaire a accueilli les questions avec enthousiasme et a souligné qu'elle n'appuierait pas explicitement le Ministère, mais qu'elle ne s'opposerait pas aux changements, s'ils sont mis en œuvre avec grand soin et professionnalisme et conformément à l'intention de la LAIPVP.

Ministère des Services à la famille – Échange de renseignements personnels avec les organisations inuit désignées

Le ministère des Services à la famille s'est engagé à réviser les processus d'échange de renseignements personnels avec les organisations inuit désignées. Cette question a été abordée dans le cadre de l'examen du rapport de suivi 2014 du vérificateur général sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut. Le comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics avait aussi soulevé la question. Il a recommandé que le Ministère collabore avec les organisations inuit désignées et la commissaire pour établir des pratiques sécuritaires pour l'échange des renseignements personnels que détient le Ministère.

Lors de la rencontre avec la commissaire, le Ministère a pu souligner la complexité de la question, ce qui a permis à la commissaire et au Ministère de discuter des mesures à prendre pour répondre aux préoccupations.

Le Ministère continuera à consulter la commissaire sur les mesures prises pour assurer la sécurité et l'intégrité des renseignements personnels recueillis par le Ministère et échangés avec les organisations inuit désignées.

Comité des coordonnateurs de l'AIPVP – Enjeux actuels entourant les responsabilités relatives à l'AIPVP du GN

Le Comité des coordonnateurs de l'AIPVP est composé de tous les coordonnateurs de l'AIPVP des organismes publics qui doivent se conformer à la LAIPVP.

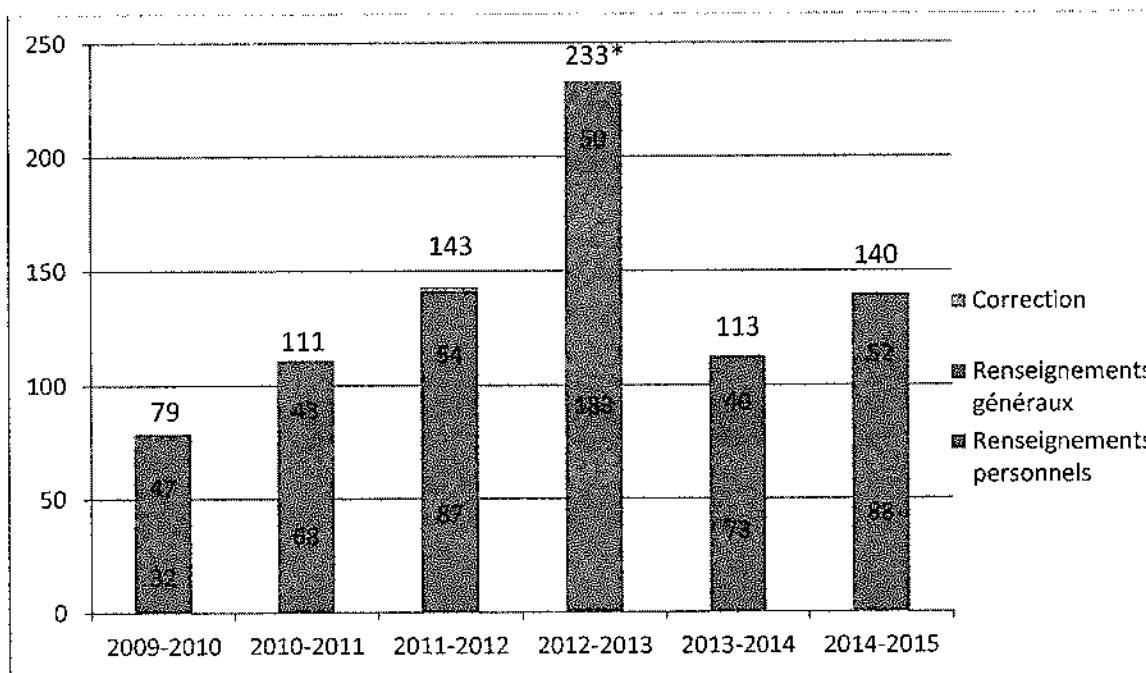
Dans le cadre de la consultation, le Comité des coordonnateurs de l'AIPVP a abordé les changements au Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée en réponse à la recommandation du rapport du comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics sur l'examen des rapports annuels 2012-2013 et 2013-2014 de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Malgré quelques préoccupations mineures, la commissaire est favorable aux changements dans l'ensemble.

De plus, la consultation a été bénéfique, car elle a permis de renouer avec la commissaire et ainsi favoriser de saines relations de travail.

Statistiques de l'exercice 2014-2015

Nombre total de demandes officielles par exercice

La majorité des demandes que reçoivent les organismes publics proviennent de particuliers en quête de renseignements personnels détenus par le gouvernement, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport aux demandes reçues au cours de l'exercice 2013-2014.



*Le nombre de demandes de l'exercice 2012-2013 (233) comprend le nombre total de demandes examinées en 2012-2013, tandis que pour les autres années, seul le nombre de nouvelles

demandes reçues durant l'exercice est rapporté. Seulement 218 demandes ont été reçues en 2012-2013.

Veillez noter qu'il y a eu neuf demandes provenant de tiers présentées par d'autres gouvernements en 2014-2015. Elles ont été traitées comme des demandes non officielles et n'ont donc pas été incluses dans les statistiques de 2014-2015. Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux a traité sept des neuf demandes de tiers, en plus d'une demande non officielle d'une entreprise.

Nombre total de demandes reçues par des organismes publics en 2014-2015

En 2014-2015, les organismes publics ont reçu un total de 140 demandes officielles d'accès à l'information en vertu de la LAIPVP. Le tableau ci-dessous indique ceux qui ont reçu au moins une demande officielle. Parmi ces organismes, ceux qui en ont reçu le plus sont le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice (22,9 % et 21,4 % des demandes, respectivement). Des 30 demandes reçues par le ministère de la Justice, 11 portaient sur le règlement relatif aux pensionnats indiens.

Certains organismes publics n'ont reçu aucune demande durant l'exercice 2014-2015 : la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions; la Commission des normes du travail, la Commission des services juridiques du Nunavut, la Société des alcools du Nunavut, la Commission des licences d'alcool, la Société de crédit commercial du Nunavut, la Société de développement du Nunavut, le comité des documents publics; le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut; le Comité d'aide aux victimes; la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Bien que cette dernière n'ait reçu aucune nouvelle demande officielle d'accès à l'information, de nombreuses demandes ont été déposées au nom de personnes présentant des demandes d'indemnité dans le cadre du processus de règlement relatif aux pensionnats indiens. La Commission a pour politique de remettre gratuitement aux travailleurs une copie de leur dossier. Ces demandes n'ont pas été consignées et ne sont donc pas incluses dans les chiffres présentés.

Organisme public	Nombre de demandes	Pourcentage du nombre total de demandes
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	11	7,9 %
Ministère de la Culture et du Patrimoine	1	0,7 %
Ministère du Développement économique et des Transports	6	4,3 %
Ministère de l'Éducation	32	22,9 %
Ministère de l'Environnement	2	1,4 %

Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales	9	6,4 %
Ministère des Services à la famille	10	7,1 %
Ministère des Finances	12	8,6 %
Ministère de la Santé	24	17,1 %
Ministère de la Justice	30	21,4 %
Collège de l'Arctique du Nunavut	2	1,4 %
Société d'habitation du Nunavut	1	0,7 %
Total	140	100,0 %

Type de requérants

Le type de requérants ayant déposé de nouvelles demandes durant l'exercice 2014-2015 est présenté ci-dessous.

Requérant	Nombre de demandes	Pourcentage du nombre total de demandes
Cabinet d'avocats*	56	40,0 %
Public	58	41,4 %
Médias	15	10,7 %
Entreprise	11	7,9 %
Total	140	100,0 %

*De ce nombre, 18 demandes sont directement liées au règlement relatif aux pensionnats indiens.

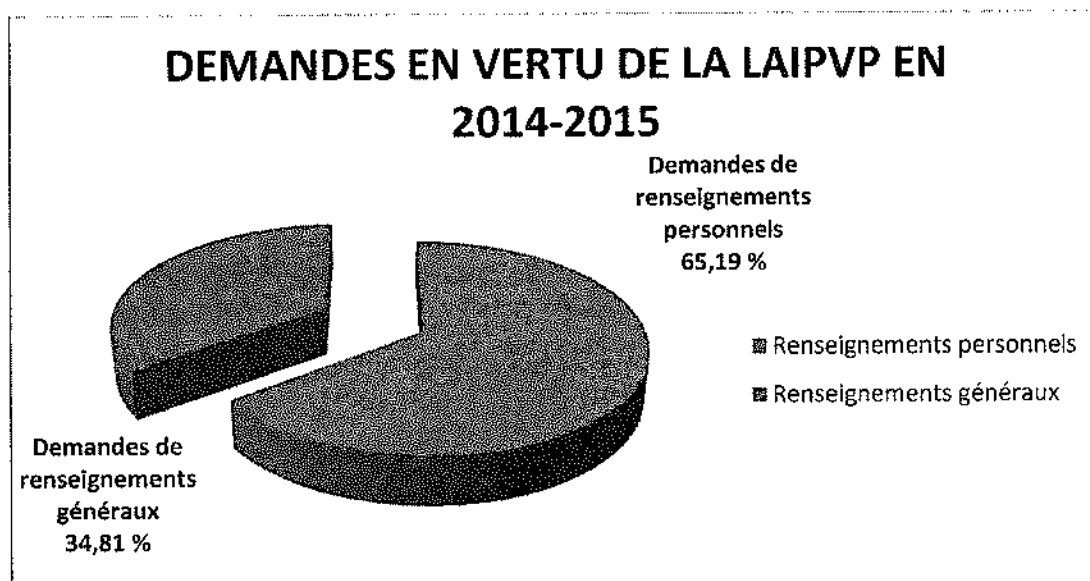
Nombre total de demandes officielles traitées en 2014-2015

En 2014-2015, les organismes publics ont reçu un total de 140 demandes officielles en vertu de la LAIPVP. Dix-huit (18) demandes ont été reportées de 2013-2014, portant ainsi le total à 158 demandes officielles pour l'exercice 2014-2015. Les demandes qui étaient encore en traitement le 1^{er} avril 2015 ont été reportées à l'exercice 2015-2016.

Reportées de 2013-2014	18
Nouvelles demandes en 2014-2015	140
Nombre total de demandes examinées en 2014-2015	158
Demandes traitées en 2014-2015	149
Demandes reportées en date du 31 mars 2015	9

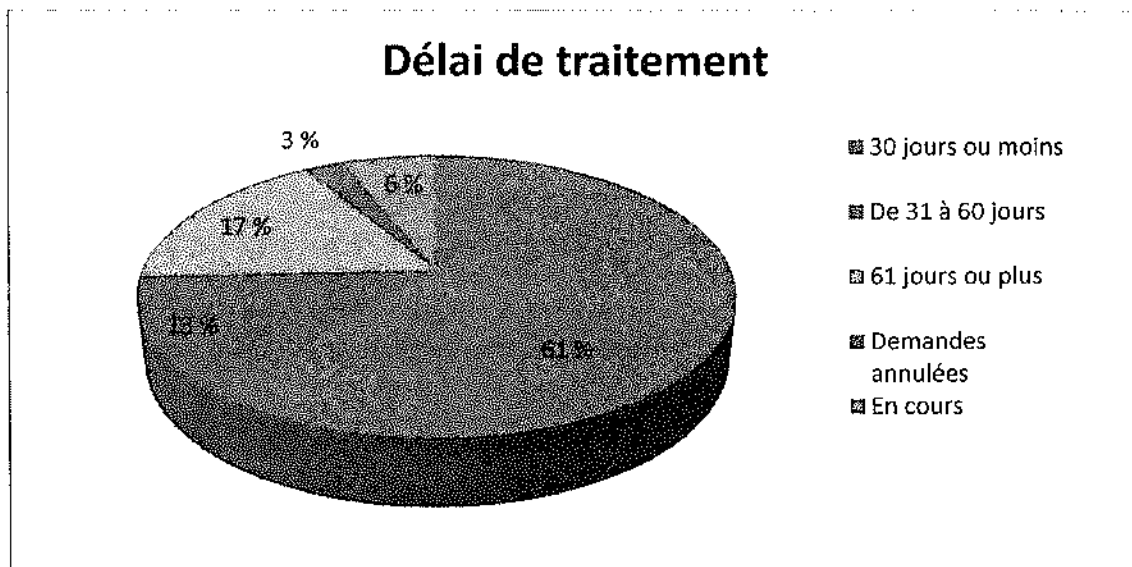
Objet des demandes officielles en 2014-2015

Des 158 demandes d'accès à l'information déposées durant l'exercice 2014-2015, 55 étaient des demandes de renseignements généraux et 103 étaient des demandes de renseignements personnels.



Délai de traitement des demandes officielles déposées en 2014-2015

En vertu de l'article 8 de la L'AIPVP, un organisme public doit répondre à une demande officielle d'accès à l'information dans les 30 jours civils suivant la date de réception de la demande. Pour un organisme public, ce délai de 30 jours peut s'avérer insuffisant en raison de nombreux facteurs, par exemple : la complexité de la demande, les avis envoyés aux tiers, le temps nécessaire pour obtenir des renseignements additionnels ou le paiement d'un droit par le demandeur, en plus des examens réalisés par la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée concernant le processus, les frais ou les examens indépendants.



Le graphique ci-dessus indique que 61 % des demandes ont été traitées dans un délai de 30 jours. Pour la plupart des demandes pour lesquelles le délai de 30 jours a été prolongé, des motifs légitimes comme ceux précisés dans l'article 11 de la LAIPVP justifiaient cette prolongation.

Le tableau de la page suivante présente un résumé détaillé des demandes officielles examinées en 2014-2015. Les demandes qui ont été examinées en 2014-2015 et qui étaient encore en traitement après le 31 mars 2015 ont été reportées à l'exercice 2015-2016.

Résumé des demandes en vertu de la LAIPVP traitées durant l'exercice 2014-2015

DÉLAI DE TRAITEMENT DEMANDES EXAMINÉES EN 2014-2015

Organisme public	DÉLAI DE TRAITEMENT				OBJET DE LA DEMANDE						Reportées en 2014-2015	Reportées à 2015-2016
	30 jours ou moins	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	plus de 90 jours	Annulées	Rens. personnels	Rens. généraux	Reportées de 2013-2014	Nouvelles en 2014-2015	Traitées en 2014-2015		
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	10	2	3	0	0	5	10	4	11	15	0	
Ministère de la Culture et du Patrimoine	1						1		1	1		
Ministère du Développement économique et des Transports	2	3	3	0	1	8	1	3	6	9	0	
Ministère de l'Éducation	21	6	3	4	1	29	6	3	32	31	4	
Ministère de l'Environnement	2	0	0	0	0	2	0	0	2	2	0	
Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales	5	3	2	0	0	4	6	1	9	10	0	
Ministère des Services à la famille	9	0	1	0	0	8	2	0	10	10	0	
Ministère des Finances	8	2	5	1		14	2	4	12	15	1	
Ministère de la Santé	13	4	7	2	1	11	16	3	24	25	2	
Ministère de la Justice	25	1	2	2	0	20	10	0	30	28	2	
Collège de l'Arctique du Nunavut	1	0	1	0	0	2	0	0	2	2	0	
Société d'habitation du Nunavut	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	
TOTAL	97	21	27	9	4	103	55	18	140	149	9	

Statistiques sur la formation sur la LAIPVP en 2014-2015

Le gouvernement du Nunavut entend favoriser une mise en œuvre efficace de la LAIPVP auprès de tous les organismes publics. Pendant toute la durée de chaque exercice, les employés peuvent assister à des séances de formation sur la *Loi*, dont la plupart sont offertes par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.

Date	Lieu	Public	Participants	Type	Animateur
8 avril 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
9 avril 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
9 avril 2014	Igloolik	Divers ministères du GN	8	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
21 mai 2014	Cape Dorset	Divers ministères du GN	7	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
3 juin 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
4 juin 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
18 juin 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
2 septembre 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	7	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
3 septembre 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	7	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
15 septembre 2014	Iqaluit	Directeurs du Nunavut	55	Rencontre des directeurs	Conseiller juridique, ministère de la Justice

7 octobre 2014	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP du GN	5	Formation des coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP
7 octobre 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
4 novembre 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
18 novembre 2014	Pond Inlet	Divers ministères du GN	4	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
25 novembre 2014	Igloolik	Divers ministères du GN	5	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
27 novembre 2014	Rankin Inlet	Divers ministères du GN	5	Formation de base sur l'AIPVP dans le cadre du programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
27 novembre 2014	Iqaluit	Comité des coordonnateurs des RH du GN	20	Questions sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information propres aux RH	Gestionnaire de l'AIPVP
16 décembre 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
19 janvier 2015	Cambridge Bay	Divers ministères du GN	10	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
20 janvier 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	10	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
21 janvier 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents

19 février 2015	Arviat	Divers ministères du GN	10	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / Programme d'orientation des employés
3 mars 2015	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	Gestion des documents	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des documents
		TOTAL	289		